

VONTOBEL FUND

Société d'investissement à capital variable
11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B38170
(ci-après le « Fonds »)

Luxembourg, le 3 juin 2019

AVIS AUX INVESTISSEURS DU COMPARTIMENT Vontobel Fund – New Power (le « Compartiment absorbé »)

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration du fonds (le « Conseil d'administration ») avise les investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé (les « Investisseurs ») de sa décision de fusionner le Compartiment absorbé avec le Vontobel Fund – Clean Technology (le « Compartiment absorbeur ») (la « Fusion »).

La Fusion prendra effet le 12 juillet 2019 (la « Date de fusion »). Les valeurs nettes d'inventaire applicables au 12 juillet 2019 et le rapport d'échange, utilisés pour l'échange des parts du Compartiment absorbé contre celles du Compartiment absorbeur, seront calculés le 15 juillet 2019.

Le but du présent avis est de vous informer des motifs de la Fusion et de la façon dont elle vous affecte, conformément aux prescriptions de l'article 72 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

1. MOTIFS DE LA FUSION

Le Conseil d'administration a décidé de procéder à la Fusion pour les raisons suivantes :
Les arguments d'investissement du Vontobel Fund – New Power et du Vontobel Fund – Clean Technology se centrent dans les deux cas sur les opportunités de placement provenant des mutations sectorielles fondamentales entraînées par les contraintes écologiques, le changement climatique, les pénuries de ressources et le progrès technologique. Le gestionnaire de placement du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur (le « Gestionnaire de placement ») estime que la convergence des facteurs d'influence dans les thèmes de placement liés au climat et à l'environnement exige une approche plus large que celle poursuivie par le Compartiment absorbé, à savoir une

approche couvrant l'écosystème environnemental complet. Ainsi, le Gestionnaire de placement est d'avis qu'une approche globale telle que celle appliquée par le Compartiment absorbé devrait, à l'avenir, receler un meilleur potentiel de succès par la poursuite d'un ensemble d'opportunités plus vaste.

Par ailleurs, la Fusion devrait accroître l'efficacité de la gestion d'actifs grâce à l'expansion des actifs sous gestion qui en résulte pour le Compartiment absorbé.

Par conséquent, le Conseil d'administration juge qu'il est dans l'intérêt des Investisseurs de fusionner le Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbé.

2. IMPACT DE LA FUSION SUR LES INVESTISSEURS

L'impact de la Fusion sur les Investisseurs est décrit ci-après :

- Comme le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbé sont tous deux des compartiments du Fonds, l'exercice financier, les principes d'évaluation, les droits de vote, etc. demeurent inchangés.
- Mêmes prestataires de service :
Pour les Investisseurs, la Fusion n'occasionnera aucun changement au niveau de la Société de gestion, du Gestionnaire de placement, du Dépositaire, de l'Administrateur central, de l'Agent domiciliataire, du Conseiller juridique ni de l'Auditeur.
- Devises de référence des Compartiments absorbé et absorbé :
L'EUR est la devise de référence tant du Compartiment absorbé que du Compartiment absorbé.
- Les Investisseurs détenant des Catégories de parts du Compartiment absorbé auront droit à des distributions telles que prévues dans le Prospectus de vente. A compter de la Date de fusion, toute accumulation de dividendes des Catégories de distribution du Compartiment absorbé sera reflétée dans la valeur nette d'inventaire de la Catégorie de parts correspondante du Compartiment absorbé.

Veuillez prendre note de la comparaison suivante, et notamment des différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbé :

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbeur
	Vontobel Fund – New Power	Vontobel Fund – Clean Technology
Devise de référence	EUR	EUR
Objectif d'investissement	Le Compartiment vise à réaliser de bons rendements d'investissement en EUR.	Le Compartiment vise à réaliser la meilleure croissance du capital possible en EUR.
Politique d'investissement	<p>Tout en respectant le principe de diversification des risques, les actifs du Compartiment sont principalement investis dans des actions, des valeurs mobilières assimilables aux actions, des bons de participation, etc. émis par des entreprises du monde entier qui exploitent les nouvelles technologies et les processus de pointe afin de favoriser une production d'énergie plus durable et respectueuse de l'environnement ou une consommation d'énergie plus écologique.</p> <p>Jusqu'à 33 % des actifs du Compartiment peuvent être investis en dehors de l'univers de placement susmentionné.</p> <p>Le Compartiment peut également détenir des liquidités.</p>	<p>Tout en respectant le principe de diversification des risques, les actifs du Compartiment sont investis avant tout dans des actions, des valeurs mobilières assimilables à des actions, des bons de participation, etc. émis par des entreprises du monde entier qui évoluent dans le secteur des technologies propres. Le secteur des technologies propres s'articule principalement autour de deux thèmes principaux qui sont l'efficacité énergétique (telle que la sécurité et conservation énergétique, mais aussi la qualité et l'infrastructure de l'énergie, etc.) et les futures technologies environnementales (telles que le recyclage, l'élimination des déchets, les technologies de filtrage, etc.).</p> <p>Jusqu'à 33 % des actifs du Compartiment peuvent être investis en dehors de l'univers de placement susmentionné.</p> <p>Le Compartiment peut également détenir des liquidités.</p>
Utilisation d'instruments dérivés	Le Compartiment peut, à des fins de couverture (y compris de couverture de change), de gestion efficace du portefeuille et de réalisation de l'objectif de placement, faire appel à des instruments financiers dérivés.	Le Compartiment peut, à des fins de couverture (y compris de couverture de change), de gestion efficace du portefeuille et de réalisation de l'objectif de placement, faire appel à des instruments financiers dérivés.

<p>Profil de risque</p>	<p>Référence aux dispositions relatives au risque contenues dans la Partie générale du Prospectus de vente.</p> <p>Les placements en obligations et en actions sont exposés à tout moment à des fluctuations de cours. Les placements en devises étrangères sont par ailleurs soumis aux fluctuations de change.</p>	<p>Référence aux dispositions relatives au risque contenues dans la Partie générale du Prospectus de vente.</p> <p>Les placements en obligations et en actions sont exposés à tout moment à des fluctuations de cours. Les placements en devises étrangères sont par ailleurs soumis aux fluctuations de change.</p>																																																			
<p>Classification des risques</p>	<p>Le risque global issu des placements du Compartiment est déterminé selon l'approche par les engagements.</p>	<p>Le risque global issu des placements du Compartiment est déterminé selon l'approche par les engagements.</p>																																																			
<p>Frais et commissions</p>	<p>Résumé des sections du Prospectus de vente auxquelles il est fait référence.</p> <p>Frais de gestion : frais de service couvrant l'ensemble des coûts associés à toute prestation de gestion de placement et de distribution, redevables à la fin de chaque mois.</p> <table border="1" data-bbox="453 1384 954 2024"> <thead> <tr> <th>Catégorie de parts et devise</th> <th>Frais de gestion maximum</th> <th>Frais de gestion effectifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A EUR</td> <td>1,65 %</td> <td>1,65 %</td> </tr> <tr> <td>B EUR</td> <td>1,65 %</td> <td>1,65 %</td> </tr> <tr> <td>I EUR</td> <td>0,825 %</td> <td>0,825 %</td> </tr> <tr> <td>R EUR</td> <td>1,65 %</td> <td>0,25 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>H (hedged) CHF</td> <td>1,65 %</td> <td>1,65 %</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de parts et devise	Frais de gestion maximum	Frais de gestion effectifs	A EUR	1,65 %	1,65 %	B EUR	1,65 %	1,65 %	I EUR	0,825 %	0,825 %	R EUR	1,65 %	0,25 %							H (hedged) CHF	1,65 %	1,65 %	<p>Résumé des sections du Prospectus de vente auxquelles il est fait référence.</p> <p>Frais de gestion : frais de service couvrant l'ensemble des coûts associés à toute prestation de gestion de placement et de distribution, redevables à la fin de chaque mois.</p> <table border="1" data-bbox="967 1339 1495 2024"> <thead> <tr> <th>Catégorie de parts et devise</th> <th>Frais de gestion maximum</th> <th>Frais de gestion effectifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A EUR</td> <td>1,65 %</td> <td>1,65 %</td> </tr> <tr> <td>B EUR</td> <td>1,65 %</td> <td>1,65 %</td> </tr> <tr> <td>I EUR</td> <td>0,825 %</td> <td>0,825 %</td> </tr> <tr> <td>R EUR</td> <td>1,65 %</td> <td>0,25 %</td> </tr> <tr> <td>A CHF</td> <td>1,65 %</td> <td>1,65 %</td> </tr> <tr> <td>B CHF</td> <td>1,65 %</td> <td>1,65 %</td> </tr> <tr> <td>H (hedged) CHF</td> <td>1,65 %</td> <td>1,65 %</td> </tr> <tr> <td>N EUR</td> <td>1,25 %</td> <td>0,825 %</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de parts et devise	Frais de gestion maximum	Frais de gestion effectifs	A EUR	1,65 %	1,65 %	B EUR	1,65 %	1,65 %	I EUR	0,825 %	0,825 %	R EUR	1,65 %	0,25 %	A CHF	1,65 %	1,65 %	B CHF	1,65 %	1,65 %	H (hedged) CHF	1,65 %	1,65 %	N EUR	1,25 %	0,825 %
Catégorie de parts et devise	Frais de gestion maximum	Frais de gestion effectifs																																																			
A EUR	1,65 %	1,65 %																																																			
B EUR	1,65 %	1,65 %																																																			
I EUR	0,825 %	0,825 %																																																			
R EUR	1,65 %	0,25 %																																																			
H (hedged) CHF	1,65 %	1,65 %																																																			
Catégorie de parts et devise	Frais de gestion maximum	Frais de gestion effectifs																																																			
A EUR	1,65 %	1,65 %																																																			
B EUR	1,65 %	1,65 %																																																			
I EUR	0,825 %	0,825 %																																																			
R EUR	1,65 %	0,25 %																																																			
A CHF	1,65 %	1,65 %																																																			
B CHF	1,65 %	1,65 %																																																			
H (hedged) CHF	1,65 %	1,65 %																																																			
N EUR	1,25 %	0,825 %																																																			

N EUR	1,25 %	0,825 %	H	1,65 %	1,65 %
H (hedged)	1,65 %	1,65 %	(hedged)		
USD			USD		
			N CHF	1,25 %	0,825 %
C EUR	2,65 %	2,25 %	C EUR	2,65 %	2,25 %
			AN CHF	1,25 %	0,825 %
H (hedged)	1,65 %	1,65 %	N GBP	1,25 %	0,825 %
GBP					
HN (hedged)	1,25 %	0,825 %	HN	1,25 %	0,825 %
GBP			(Hedged)		
HN (hedged)	1,25 %	0,825 %	CHF		
CHF			AN EUR	1,25 %	0,825 %
AN EUR	1,25 %	0,825 %	HN	1,25 %	0,825 %
HN (hedged)	1,25 %	0,825 %	(Hedged)		
USD			USD		
C USD	2,65 %	2,25 %	C USD	2,65 %	2,25 %
S EUR	0 %	0 %	S EUR	0 %	0 %
<p>En outre, le taux suivant est facturé à chaque Catégorie de parts du Compartiment au titre des frais de service, qui couvrent les commissions de la Société de gestion, du Dépositaire, de l'Administrateur et de l'Agent domiciliataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Taux maximum : 0,08745 % par mois [=1,0494 % par an] ➔ Taux effectif : 0,31 % par an pour toutes les Catégories de parts, à l'exception de la Catégorie S (0,18 % par an). 			<p>En outre, le taux suivant est facturé à chaque Catégorie de parts du Compartiment au titre des frais de service, qui couvrent les commissions de la Société de gestion, du Dépositaire, de l'Administrateur et de l'Agent domiciliataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Taux maximum : 0,08745 % par mois [=1,0494 % par an] ➔ Taux effectif : 0,31 % par an pour toutes les Catégories de parts, à l'exception de la Catégorie S (0,18 % par an) et de la Catégorie N GBP 		

	<p>Par ailleurs, des commissions peuvent être facturées lors de la soumission, du rachat et de la conversion de parts.</p> <p>Commission d'émission : 5,0 % max.</p> <p>Commission de rachat : 0,3 % max.</p> <p>Commission de conversion : 1,0 % max.</p>	<p>(0,065 % par an).</p> <p>Par ailleurs, des commissions peuvent être facturées lors de la soumission, du rachat et de la conversion de parts.</p> <p>Commission d'émission : 5,0 % max.</p> <p>Commission de rachat : 0,3 % max.</p> <p>Commission de conversion : 1,0 % max.</p>																																																																														
<p>Coûts récurrents</p> <p>Tant pour le Compartiment absorbé que pour le Compartiment absorbeur, les chiffres relatifs aux coûts récurrents sont basés sur les documents d'informations clés pour l'investisseur du 15 février 2019.</p>																																																																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie de parts et devise</th> <th>Coûts récurrents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td>A EUR</td><td>2,05 %</td></tr> <tr><td>AN EUR</td><td>1,20 %</td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td>B EUR</td><td>2,05 %</td></tr> <tr><td>C EUR</td><td>2,65 %</td></tr> <tr><td>C USD</td><td>2,66 %</td></tr> <tr><td>H (hedged) USD</td><td>2,11 %</td></tr> <tr><td>H (hedged) CHF</td><td>2,10 %</td></tr> <tr><td>HN (hedged) CHF</td><td>1,27 %</td></tr> <tr><td>HN (hedged) USD</td><td>1,26 %</td></tr> <tr><td>I EUR</td><td>1,19 %</td></tr> <tr><td>HN (hedged) GBP</td><td>1,22 %</td></tr> <tr><td>H (hedged) GBP</td><td>2,10 %</td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td>N EUR</td><td>1,24 %</td></tr> <tr><td>R EUR</td><td>0,64 %</td></tr> <tr><td>S EUR</td><td>0,23 %</td></tr> </tbody> </table>		Catégorie de parts et devise	Coûts récurrents			A EUR	2,05 %	AN EUR	1,20 %					B EUR	2,05 %	C EUR	2,65 %	C USD	2,66 %	H (hedged) USD	2,11 %	H (hedged) CHF	2,10 %	HN (hedged) CHF	1,27 %	HN (hedged) USD	1,26 %	I EUR	1,19 %	HN (hedged) GBP	1,22 %	H (hedged) GBP	2,10 %			N EUR	1,24 %	R EUR	0,64 %	S EUR	0,23 %	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie de parts et devise</th> <th>Coûts récurrents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A CHF</td><td>2,05 %</td></tr> <tr><td>A EUR</td><td>2,05 %</td></tr> <tr><td>AN CHF</td><td>1,22 %</td></tr> <tr><td>AN EUR</td><td>1,21 %</td></tr> <tr><td>B CHF</td><td>2,05 %</td></tr> <tr><td>B EUR</td><td>2,05 %</td></tr> <tr><td>C EUR</td><td>2,64 %</td></tr> <tr><td>C USD</td><td>2,66 %</td></tr> <tr><td>H (hedged) USD</td><td>2,13 %</td></tr> <tr><td>H (hedged) CHF</td><td>2,08 %</td></tr> <tr><td>HN (hedged) CHF</td><td>1,25 %</td></tr> <tr><td>HN (hedged) USD</td><td>1,26 %</td></tr> <tr><td>I EUR</td><td>1,19 %</td></tr> <tr><td>N GBP</td><td>0,97 %</td></tr> <tr><td>N CHF</td><td>1,25 %</td></tr> <tr><td>N EUR</td><td>1,22 %</td></tr> <tr><td>R EUR</td><td>0,64 %</td></tr> <tr><td>S EUR</td><td>0,23 %</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de parts et devise	Coûts récurrents	A CHF	2,05 %	A EUR	2,05 %	AN CHF	1,22 %	AN EUR	1,21 %	B CHF	2,05 %	B EUR	2,05 %	C EUR	2,64 %	C USD	2,66 %	H (hedged) USD	2,13 %	H (hedged) CHF	2,08 %	HN (hedged) CHF	1,25 %	HN (hedged) USD	1,26 %	I EUR	1,19 %	N GBP	0,97 %	N CHF	1,25 %	N EUR	1,22 %	R EUR	0,64 %	S EUR	0,23 %
Catégorie de parts et devise	Coûts récurrents																																																																															
A EUR	2,05 %																																																																															
AN EUR	1,20 %																																																																															
B EUR	2,05 %																																																																															
C EUR	2,65 %																																																																															
C USD	2,66 %																																																																															
H (hedged) USD	2,11 %																																																																															
H (hedged) CHF	2,10 %																																																																															
HN (hedged) CHF	1,27 %																																																																															
HN (hedged) USD	1,26 %																																																																															
I EUR	1,19 %																																																																															
HN (hedged) GBP	1,22 %																																																																															
H (hedged) GBP	2,10 %																																																																															
N EUR	1,24 %																																																																															
R EUR	0,64 %																																																																															
S EUR	0,23 %																																																																															
Catégorie de parts et devise	Coûts récurrents																																																																															
A CHF	2,05 %																																																																															
A EUR	2,05 %																																																																															
AN CHF	1,22 %																																																																															
AN EUR	1,21 %																																																																															
B CHF	2,05 %																																																																															
B EUR	2,05 %																																																																															
C EUR	2,64 %																																																																															
C USD	2,66 %																																																																															
H (hedged) USD	2,13 %																																																																															
H (hedged) CHF	2,08 %																																																																															
HN (hedged) CHF	1,25 %																																																																															
HN (hedged) USD	1,26 %																																																																															
I EUR	1,19 %																																																																															
N GBP	0,97 %																																																																															
N CHF	1,25 %																																																																															
N EUR	1,22 %																																																																															
R EUR	0,64 %																																																																															
S EUR	0,23 %																																																																															
<p>Profil de l'investisseur type</p>	<p>Ce Compartiment est destiné aux investisseurs privés et institutionnels disposant d'un horizon de placement à long terme qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié d'actions et de titres à taux fixe ou variable et à moyen</p>	<p>Ce Compartiment est destiné aux investisseurs privés et institutionnels disposant d'un horizon de placement à long terme qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié d'actions en vue d'obtenir un revenu raisonnable du capital investi ainsi que de fortes</p>																																																																														

	ou long terme en vue d'obtenir un rendement raisonnable du capital investi ainsi que des plus-values, tout en ayant conscience des fluctuations de cours associées.	plus-values, tout en ayant conscience des fluctuations de cours associées.
--	---	--

- Rééquilibrage du portefeuille
Le Gestionnaire de placement du Compartiment absorbé ne compte pas procéder à un rééquilibrage dudit Compartiment avant la Fusion.
- ISRR (indicateur synthétique de risque et de rendement)
L'indicateur synthétique de risque et de rendement figurant dans les documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs aux Catégories de parts du Compartiment absorbé, soit six (6), ne changera pas à la suite de la fusion.

3. ÉCHANGE DES PARTS

Les Investisseurs détenant des parts des Catégories H (hedged) GBP et HN (hedged) GBP du Compartiment absorbé recevront, en échange de toutes ces parts, des parts de la Catégorie N GBP du Compartiment absorbeur. Ils sont priés de noter que la devise de souscription de la Catégorie de parts N GBP du Compartiment absorbeur n'est pas couverte face à la devise de référence du Compartiment, à savoir l'EUR, et peut donc être soumise à des fluctuations de change.

Les Investisseurs détenant des parts d'autres Catégories du Compartiment absorbé recevront, en échange de toutes ces parts, des parts du Compartiment absorbeur de la même Catégorie et libellées dans la même devise.

Le rapport d'échange sera calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire des Catégories de parts du Compartiment absorbé et de la valeur nette d'inventaire correspondante des Catégories de parts du Compartiment absorbeur à la Date de fusion. Les méthodes suivantes seront appliquées :

1. Pour les Catégories de parts C USD (ISIN : LU0571081347) et S EUR (ISIN : LU1687389517) du Compartiment absorbé, un rapport d'échange de 1:1 sera utilisé. Le prix d'émission des nouvelles Catégories de parts C USD et S EUR du Compartiment absorbeur correspondra à la dernière VNI calculée pour les Catégories de parts du Compartiment absorbé. En conséquence, le nombre et le

prix des nouvelles parts C USD et S EUR à émettre pour le Compartiment absorbeur correspondra au nombre et au prix des parts C USD et S EUR du Compartiment absorbé à la Date de fusion. Les nouvelles Catégories de parts C USD et S EUR du Compartiment absorbeur seront lancées à la Date de fusion.

et

2. Pour les autres Catégories de parts, le rapport d'échange sera calculé selon la formule suivante :

$$\mathbf{Xn} = (\mathbf{Yn} \times \mathbf{Wn}) / \mathbf{Zn}$$

X_n = nombre de parts de la Catégorie de parts actuelle du Compartiment absorbeur qui est affecté aux Investisseurs du Compartiment absorbé.

Y_n = valeur nette d'inventaire au 12 juillet 2019 (Date de fusion) par part de la Catégorie concernée du Compartiment absorbé.

W_n = nombre de parts émises de la Catégorie concernée du Compartiment absorbé au 12 juillet 2019 (Date de fusion).

Z_n = valeur nette d'inventaire au 12 juillet 2019 (Date de fusion) par part de la Catégorie concernée du Compartiment absorbeur.

Pour les autres Catégories de parts, le nombre et le prix des parts du Compartiment absorbeur reçues par les Investisseurs en échange de leurs parts du Compartiment absorbé peut donc varier, mais l'investissement global reste le même.

Les Investisseurs du Compartiment absorbé ne recevront aucun paiement en espèces.

- Numéros d'identification de valeurs mobilières (ISIN)

Les numéros d'identification de valeurs mobilières des Catégories de parts du Compartiment absorbé seront remplacés par les numéros des Catégories de parts correspondantes du Compartiment absorbeur, comme indiqué à l'Annexe 1.

4. POSSIBILITE DE RACHAT GRATUIT DES PARTS DU COMPARTIMENT ABSORBE

Les Investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé sont avisés qu'ils ont le droit de faire racheter ces parts entre la date de la présente communication et le 5 juillet 2019, sans frais en sus de ceux prélevés par le Fonds en vue de couvrir les coûts de transaction en conformité avec la loi applicable.

Les ordres de rachat doivent être reçus par l'Administrateur du Fonds, un distributeur ou toute autre entité autorisée à accepter de telles demandes, ce avant le 5 juillet 2019 à 14 h45 (CET). Tout Investisseur qui ne soumet pas de demande de rachat deviendra un investisseur du Compartiment absorbeur.

Les parts du Compartiment absorbé ne seront pas rachetées, converties ni émises entre le 8 juillet 2019 et la Date de fusion. Pendant cette période, les ordres de souscription, de conversion et de rachat de parts du Compartiment absorbé seront refusés. Les investisseurs peuvent soumettre à nouveau les ordres refusés après la Fusion, à partir du 15 juillet 2019, date à laquelle le traitement des ordres de souscription, de conversion et de rachat de parts du Compartiment absorbeur sera repris.

5. CONDITIONS

Les Investisseurs détenant des parts des Catégories H (hedged) GBP et HN (hedged) GBP du Compartiment absorbé et qui n'en ont pas demandé le rachat conformément à la section 4 recevront, en échange de toutes ces parts, des parts de la Catégorie N GBP du Compartiment absorbeur, comme décrit à l'Annexe 1.

Les Investisseurs détenant des parts d'autres Catégories du Compartiment absorbé et qui n'en ont pas demandé le rachat conformément à la section 4 recevront, en échange de toutes ces parts, des parts du Compartiment absorbeur de la même Catégorie et libellées dans la même devise, comme décrit à l'Annexe 1.

Le rapport d'échange sera calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire, à la Date de fusion, des Catégories de parts du Compartiment absorbé et de la valeur nette d'inventaire correspondante des Catégories de parts du Compartiment absorbeur. Les rapports d'échange seront déterminés selon les méthodes décrites à la section 3.

La Fusion prendra effet le 12 juillet 2019, conformément à la proposition commune de fusion. La valeur nette d'inventaire au 12 juillet 2019 sera calculée le 15 juillet 2019 en vue de déterminer le rapport d'échange tel que décrit à la section 3.

Les Investisseurs du Compartiment absorbé ne recevront aucun paiement en espèces.

Tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront évalués à la Date de fusion comme précisé dans les Statuts consolidés et le Prospectus de vente du Fonds.

Les passifs du Compartiment absorbé incluent les frais impayés redevables et les coûts reflétés dans l'actif net dudit Compartiment.

6. COUTS DE LA FUSION

Les frais juridiques, de conseil et administratifs encourus en rapport avec la préparation et l'exécution de cette Fusion ne seront pas facturés au Compartiment absorbé. Ils seront pris en charge par la Société de gestion.

7. DOCUMENTS ET INFORMATIONS RELATIFS A LA FUSION

Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans le présent courrier répondent à la même définition que celle donnée dans le Prospectus de vente du Fonds.

La version actuelle de ce Prospectus est disponible gratuitement au siège du Fonds, tout comme le rapport d'audit, la confirmation du Dépositaire, les documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs à toutes les Catégories de parts concernées et les informations complémentaires sur la Fusion.

Les investisseurs sont invités à lire les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) ci-joints du Compartiment absorbeur. Les DICI relatifs à chaque Catégorie de parts concernée, ensemble avec des informations complémentaires sur la Fusion, sont par ailleurs disponibles à l'adresse www.vontobel.com/am.

Les investisseurs sont invités à consulter leurs conseillers financier, juridique et/ou fiscal s'ils ont des questions concernant la Fusion.

Cordialement,

Au nom du Conseil d'administration

Annexes :

- Catégories de parts du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur
- Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI)

Annexe 1

Catégories de parts du Compartiment absorbé		Catégories de parts du Compartiment absorbeur	
Catégorie de parts et devise	ISIN	Catégorie de parts et devise	ISIN
A EUR	LU0138258404	A EUR	LU0384405519
B EUR	LU0138259048	B EUR	LU0384405600
I EUR	LU0278090906	I EUR	LU0384405949
R EUR	LU0420009143	R EUR	LU0385068894
		A CHF	LU1407930350
		B CHF	LU1407930780
H (hedged) CHF	LU0469623622	H (hedged) CHF	LU1407930947
N EUR	LU0952815248	N EUR	LU1598842364
H (hedged) USD	LU0469623895	H (hedged) USD	LU1618348079
		N CHF	LU1683484957
C EUR	LU0138259550	C EUR	LU1651443175
		AN CHF	LU1683484874
H (hedged) GBP	LU0469623978		
HN (hedged) GBP	LU1683486655	N GBP	LU1618348236
HN (hedged) CHF	LU1368732373	HN (Hedged) CHF	LU1683485095
AN EUR	LU1683486499	AN EUR	LU1683485178
HN (hedged) USD	LU1683486572	HN (Hedged) USD	LU1683485251
C USD	LU0571081347	C USD	LU1956006941
S EUR	LU1687389517	S EUR	LU1956006784

Annexe 2

Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI)